

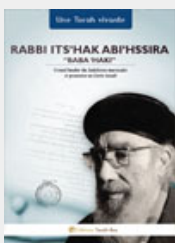


Traité Baba Batra

Michna 3 - Chapitre 5

הַמוֹכֵר אֶת הַחֲמוֹר, לֹא מָכַר אֶת הַפֶּיחַ.
מָכַר פָּרָה, לֹא מָכַר אֶת בְּנָהּ.
מָכַר אֲשָׁפוֹת, מָכַר זִבְלָהּ.
מָכַר בּוֹר, מָכַר מִימֵיו.
מָכַר שׁוֹבֵן, מָכַר יוֹנִים.
מָכַר כְּוֶרֶת, מָכַר דְּבוּרִים.
הַלוֹקֵחַ פְּרוֹת שׁוֹבֵן, מִפְּרִיִּם בֶּרֶךְ הָרֵאשׁוֹנָה.
פְּרוֹת כְּוֶרֶת, נוֹטֵל שְׁלֹשָׁה גְּחִילִין וּמִסְרִם.
חֲלוֹת דָּבֶשׁ, מֵנִיחַ שְׁתֵּי חֲלוֹת.
זֵיתִים לְקוֹץ, מֵנִיחַ שְׁתֵּי גְרוּפִיּוֹת.

Si un individu vend une ânesse, il a vendu [également] l'ânon ; s'il vend une vache, il n'a pas vendu son veau ; s'il vend l'emplacement du fumier, il a vendu [également] le fumier ; s'il vend un puits, il a vendu son eau ; s'il vend une ruche, il a vendu les abeilles ; s'il vend un colombier, il a vendu les pigeons ; si quelqu'un achète à son prochain les couvées d'un colombier, il doit laisser la première couvée s'envoler. [Si quelqu'un achète] les pontes des abeilles, il prend les trois [premiers] essaims et il [le propriétaire] peut laisser [les abeilles] stériles. [Si quelqu'un achète] les gâteaux de miel, il doit laisser deux gâteaux ; [si quelqu'un achète] des oliviers pour les tailler, il doit laisser deux branches.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions